



*Ensemble, forts pour notre avenir!*

## LE SYNDICAT POUR TOUS LES SALARIÉS DU SECTEUR FINANCIER.

Le monde du travail change. Mais l'importance d'une représentation syndicale fiable et efficace reste la même. La campagne « Finance et Services » de l'OGBL répond justement à ce besoin.

Si le Luxembourg a connu un large essor du secteur tertiaire pendant les dernières décennies, ce sont surtout la finance et les services qui se sont largement développés depuis plusieurs années et qui vivent de profondes mutations qui vont encore s'accroître avec la transformation digitale. Pour faire face à ces nouvelles réalités et pour assurer une représentation de qualité, l'OGBL mise sur une coopération étroite entre le syndicat du Secteur Financier et le syndicat Services et Energie.

Les frontières entre ces deux syndicats professionnels sont souvent poreuses. Mais les entreprises qui se retrouvent aux frontières des deux structures ne se retrouveront pas dans un « no man's land » syndical. Au contraire, la création de nouvelles synergies permettra de travailler ensemble et d'offrir un soutien encore plus efficace à nos membres et à tous les salariés concernés.



## AIDER LES SALARIÉS DANS LE MONDE DU TRAVAIL 4.0

En effet, les personnes qui travaillent dans le secteur financier au sens large du terme vivent souvent une réalité de travail similaire. Que ce soient les banques, les assurances, les PSF spécialisées ou de support, les entreprises d'investissement, l'industrie des fonds, les fiduciaires, les activités de consulting, de comptabilité ou d'audit, dont notamment les « Big 4 », les cabinets d'avocats, les entreprises de gestion ou encore les nouvelles activités ICT, ces salariés sont confrontés aux mêmes types de problèmes. À côté des questions de rémunération qui sont toujours essentielles, ce sont prioritairement les thématiques en rapport avec la qualité du travail auxquelles doit être accordée une importance particulière.

Les effets de la digitalisation sur le travail et l'emploi, l'organisation du temps de travail, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, le stress et l'intensité du travail, mais aussi le maintien dans l'emploi, l'importance de la formation professionnelle continue, la protection des salariés contre les licenciements dits économiques, la protection des salariés en cas de transferts d'entreprise, de fusion, de rachat ou de scission, ainsi que les nouvelles formes de travail, la dématérialisation de l'entreprise et tous les autres aspects du travail 4.0 (open space, paperless office, télétravail, plateformes...): voilà les sujets qui impactent le quotidien de milliers de salariés.



## UN SOUTIEN EFFICACE ET EXPÉRIMENTÉ À VOS CÔTÉS!



En tant que premier syndicat du pays, représenté dans tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise, nous bénéficions de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour relever ces défis et pour contribuer à façonner l'avenir digital du monde du travail en mettant les intérêts des salariés au premier plan.

Le but affiché de l'OGBL est de représenter au mieux tous les salariés du secteur financier et de toutes les entreprises apparentées et de fournir une assistance efficace aux délégations du personnel, mais aussi à nos membres afin de fixer et d'introduire de nouvelles garanties sectorielles extra-légales.

À cette fin, deux décisions importantes ont été prises :

- 1. Le syndicat Banques et Assurances a changé de nom et devient le syndicat « Secteur Financier »** pour affirmer haut et fort qu'il représente l'entière responsabilité des salariés du secteur financier.
- 2. Une campagne de coopération entre le nouveau syndicat du Secteur Financier et le syndicat Services et Energie sera lancée sous le slogan « Finance and Services ».** Ainsi toute une série de brochures thématiques qui concerne vos conditions de travail actuelles et les défis pour le travail du futur seront publiées prochainement.



Grâce à cette coopération, nous voulons saisir toutes les opportunités afin d'améliorer vos conditions de travail et de vous offrir le soutien syndical nécessaire tout au long de votre activité de salarié.

**OGBL Secteur Financier**  
31, Rue du Fort Neipperg  
(vis-à-vis de l'Adem)  
L-2230 Luxembourg

Heures d'ouverture de nos bureaux :  
Lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

**Adresse postale :**  
BP 2031 L-1020 Luxembourg  
Tél.: 26 49 69-0 - Fax: 26 49 69-433  
secfin@ogbl.lu

[www.ogbl-finance.lu](http://www.ogbl-finance.lu)



## DEMANDE D'ADHÉSION

### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise l'OGBL à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de l'OGBL.

NOTE: Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Réservé à l'administration

### (MERCI DE REMPLIR EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

Nom	
Prénom	
Date naissance - Matr. sécurité sociale	Nationalité
Code Postal	Localité
N°	Rue
Email privé	
N° tél. privé avec préfixe	
IBAN - N° de compte	

Créancier

OGBL · 60, bd J.F. Kennedy · L-4170 Esch/Alzette

Identifiant du créancier

LU36 ZZZ0000000008699001005

J'autorise l'OGBL à adapter le montant à encaisser à ses statuts ou aux conditions fixées par son congrès national et à enregistrer et traiter mes données personnelles dans ses fichiers.

Date ..... Localité .....

Signature .....

**Employeur**

**Lieu de travail - Succursale**

**Cotisation mensuelle**

- Salarié(e)                       Fonctionnaire ou Employé(e) public  
 Pensionné(e)                       Indépendant(e)

Sauf dans les cas énumérés ci-dessous, la cotisation mensuelle s'élève à 1% du revenu brut (rémunération, pension, indemnité de chômage, revenu minimum garanti) sans dépasser 19,40 € (depuis 1/2017).

- Revenu inférieur à 1.940 € = selon brut, prière d'indiquer.

- Apprenti(e) = 3,90 € par mois  
 Étudiant(e)-Elève = 1,00 € par mois  
 Chômeur (Chômeuse) non-indemnisé(e) = 2,00 € par mois  
 Sans activité professionnelle = 9,70 € par mois  
 Veuf (Veuve) du (de la) membre défunt(e) = 9,70 € par mois

**Brut**

\_\_\_\_\_, \_\_\_\_ €

€

**OGBL Matricule**

\_\_\_\_\_

**Syndicat précédent**

\_\_\_\_\_

**depuis**

\_\_\_\_\_

Veuillez joindre un certificat d'affiliation à la présente demande.

**Recruté par**

\_\_\_\_\_

**OGBL Matricule obligatoire**

\_\_\_\_\_

**Merci de renvoyer à**

OGBL Service Gestion des Membres

31, avenue Grande-Duchesse Charlotte · L-3441 Dudelange

Tél.: +352 54 05 45 928 · E-mail: affiliation@ogbl.lu